

LETTRÉ D'INFORMATION

La Région lance un programme de numérisation de l'économie normande

Hervé MORIN a présenté le 30 mars devant 700 chefs d'entreprises un plan pragmatique destiné à aider les entreprises normandes à « prendre le virage numérique », aussi bien pour leur fonctionnement que pour leurs méthodes de commercialisation. Ce programme s'adresse à tous les acteurs économiques, y compris les commerçants et les artisans.

La Région et ADN vont ainsi, dès les prochaines semaines, se mobiliser à travers quatre axes d'interventions :

- **Informé et guider les chefs d'entreprises** : dans le cadre de manifestations dédiées, les entrepreneurs qui « ont franchi le pas » viendront montrer l'exemple et diffuser la bonne information ;
- **Proposer des solutions** : ADN va recenser les offreurs de solutions et les indiquer sur son site internet. Des accompagnements financiers seront mis en place, notamment via *Impulsion conseil* pour réaliser des diagnostics ;
- **Favoriser l'innovation et le « sur-mesure »** en permettant l'expérimentation des produits des

start-up innovantes normandes : ADN va recenser des administrations ou des entreprises volontaires pour accueillir des tests en environnements publics ou industriels. Plusieurs entreprises sont déjà intéressées, notamment AGRIAL et PGS. La Normandie French Tech sera sollicitée pour promouvoir des produits adaptés et les financements Région seront conditionnés à la chance donnée aux technologies normandes ;

- **Faciliter la transition numérique des artisans-commerçants** : Par l'intermédiaire des consulaires et avec l'aide de la Normandie French Tech, la Région Normandie va sélectionner des entreprises normandes susceptibles de proposer des solutions numériques aux artisans et commerçants et organiser des rencontres type « speeddating » dans chacun des territoires afin de favoriser échanges et diffusion d'information. Des solutions de financements seront mises à disposition des TPE dans le cadre du prêt « Normandie TPE », que la Région finance à hauteur de 5 millions d'euros, sous forme de prêt.

Par ailleurs, Hervé MORIN a rappelé qu'à

l'image du partenariat récemment conclu avec le Département de l'Eure, la Région proposera aux Départements de s'engager plus fortement à leurs côtés pour accélérer le déploiement du très haut débit. Pour mémoire, le Président a annoncé en février avec Hervé MAUREY un effort supplémentaire de 10 millions d'euros de la Région afin d'accentuer le plan d'Eure numérique. Cet apport permettra de porter à 144 000 le nombre de foyers bénéficiaires de la fibre d'ici environ 3 ans dans l'Eure, à 40 territoires ruraux qui n'étaient pas concernés de voir arriver la fibre, avec un taux de couverture identique à celui des villes. Il se traduira également par le raccordement des principales zones d'activités de l'Eure et de tous les lycées du département.

Pour plus d'information

SOPHIE GAUGAIN

1ère Vice-Présidente de la Région Normandie
sophie.gaugain@normandie.fr

ALEXANDRE WAHL

Directeur général d'ADN
alexandre.wahl@adnormandie.fr

Un guichet unique pour l'accompagnement à la création d'entreprises

En lien avec les CCI et les Chambres de Métiers, la Région Normandie a lancé le 30 mars un dispositif d'accompagnement à la fois renforcé et simplifié à l'attention des créateurs d'entreprises. Consciente de la multiplicité des organismes de soutien à la création et du besoin de proximité, la Région a confié cette mission d'accompagnement aux chambres consulaires qui organiseront la complémentarité avec les autres opérateurs (ADIE, Réseau entreprendre ...).

Le premier guichet unique *Ici je monte ma boîte* pour les créateurs d'entreprise

a ainsi été inauguré à la CCI Rouen Métropole. D'ici à l'été, toutes les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Normandie en seront dotées.

Ici je monte ma boîte s'adresse aux entrepreneurs, y compris ceux ayant traité à l'économie sociale et solidaire, pour les aider depuis le stade de l'idée de création jusqu'à celui de l'immatriculation effective de l'entreprise.

Un soutien au suivi de l'entreprise, pendant ses trois premières années d'existence, y sera également proposé. La Région a confié cette mission

d'accompagnement aux chambres consulaires. La complémentarité avec les autres opérateurs, ADIE, Réseau entreprendre sera renforcée.

Gain de temps majeur, puisque les entrepreneurs n'auront désormais qu'un seul interlocuteur - ce dernier faisant le lien avec tous les opérateurs susceptibles d'intervenir sur un projet, ce guichet unique permettra un accompagnement personnalisé des créateurs et des entrepreneurs d'entreprises. Des aides pourront être octroyées en s'appuyant sur le réseau consulaire et grâce à l'ensemble des guichets mis en place, **chaque**

porteur ne sera qu'à quelques km d'un lieu où il pourra être reçu (55 lieux à travers l'ensemble de la Normandie) ;

Les aides éventuelles seront octroyées en complémentarité avec les accompagnateurs. La Région propose aux créateurs des solutions financières à l'instar du prêt d'honneur pour renforcer les fonds propres du créateur,

de la subvention « coup de pouce » qui permet une participation au plan de financement, ou encore de la garantie bancaire qui facilite l'accès au prêt bancaire des petites entreprises.

Pour plus d'information

SOPHIE GAUGAIN

1ère Vice-Présidente de la Région Normandie
sophie.gaugain@normandie.fr

ALEXANDRE WAHL

Directeur général d'ADN
alexandre.wahl@adnormandie.fr

La Région mise sur les entreprises du patrimoine vivant

Hervé MORIN a dévoilé un important plan d'actions en direction de ces entreprises qui mettent en œuvre un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité circonscrit à un territoire. **Son objectif est de repérer, de soutenir et d'accompagner les « entreprises du patrimoine vivant normand »**, reconnues comme des véritables leaders sur le marché.

Il a tout d'abord été demandé à ces locomotives de l'économie normande de se regrouper en association, structurant ainsi une filière d'excellence avec pour mission **la labellisation et la promotion des produits normands, le développement commercial et de l'export, la transmission de savoir-faire, et l'innovation**. Dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation avec les filières, ces entreprises pourront compter sur le soutien financier et logistique de la Région.

Le plan d'actions prévoit par ailleurs :

- Un appui à la mise en réseau de ces entreprises : La Région accueillera régulièrement « les petits déjeuners des EPV normandes », et apportera un sou-

ten logistique à l'association régionale des EPV. Le premier petit-déjeuner abordera le thème de la formation,

- Une aide à la promotion des savoir-faire par la communication digitale (films, réseaux sociaux, festivals...),

- Le développement d'un tourisme de savoir-faire : La Région impulsera la définition de circuits touristiques, en particulier à destination du tourisme d'affaire, incluant des EPV à visiter, leur permettra la création de boutiques d'usine, et aidera à l'aménagement des locaux pour l'accueil du public,

- Un soutien à la valorisation et à la transmission des compétences : dans le cadre de la nouvelle régionale de l'apprentissage, la Région contribuera à la transmission des compétences des entreprises du patrimoine vivant,

- Une convention de soutien à l'export : des portages à l'export, avec des aides spécifiques et des parrainages par les entreprises du patrimoine vivant, seront mises en places. Business France, les ambassades et Atout France seront

mobilisés,

- Le développement d'une vitrine internationale, à travers une déclinaison normande du concept Eataty, enseigne italienne, à la fois épicerie, lieu de production, restaurant et centre culturel : ces entreprises et leurs produits y auront toute leur place,

- La présence de ces entreprises sur les grands événements normands, français et étrangers : La valorisation des 50 entreprises du patrimoine vivant normandes sur les salons internationaux, notamment au futur salon Made In France des 10, 11 et 12 novembre 2017, sera organisée. Elles participeront à la première fête des Normands prévue en 2018.

Pour plus d'information

SOPHIE GAUGAIN

1ère Vice-Présidente de la Région Normandie
sophie.gaugain@normandie.fr

SYLVIE SMANIOTTO,

Déléguée générale au développement (sylvie.smaniotto@normandie.fr)

Un plan régional pour accompagner les démarches de redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Guy LEFRAND a présenté jeudi 16 mars aux maires des villes et des bourgs normands de plus de 1500 habitants ou disposant d'un collège les 7 dispositifs opérationnels que la Région va leur proposer pour soutenir leurs projets dans ce domaine. **Ils mobiliseront au moins 50 M€ de financements régionaux** en faveur d'opérations d'aménagements mais également afin d'encourager l'activité et l'emploi :

- Pour la reconquête des îlots dégradés : La Région et l'EPF Normandie prendront en charge 80 % des coûts de démolition, de dépollution des friches d'activité et des équipements publics amiantés pour les centres bourgs et 75% pour les villes moyennes. Des aides pour démolir ou réhabiliter les îlots d'habitat dégradés et démolir des parcs de logements sociaux vacants et

amiantés (hors NPNRU) sont également prévues dans le cadre de ce partenariat ;

- Pour la réhabilitation et à la création de logements locatifs : La Région financera 150 € par m², plafonnés à 10 000 € de subvention par logement public ou privé (les logements doivent être conventionnés avec l'Anah).

- Pour la rénovation thermique

des logements : Etendu à l'ensemble de la Normandie depuis quelques semaines, le chèque éco-énergie soutient la réhabilitation énergétique des logements individuels de plus de 15 ans, en fonction des conditions de ressources et d'atteinte des performances énergétiques. Par ailleurs, un fonds dédié, le Fonds régional pour l'éco-habitat Social, permet de financer la rénovation en BBC et la construction de bâtiment à énergie positive des bailleurs sociaux ;

- Pour la restructuration des centres-villes reconstruits : Un appel à projet de 10 M€ sera lancé en avril auprès des 16 villes moyennes concernées ainsi que Caen, Rouen et Le Havre, pour faciliter la mise en œuvre de travaux dans les hyper-centres. Il concerne la requalification

des parties communes et cœurs d'îlots des immeubles en copropriété privée, la réhabilitation d'équipements publics emblématiques de l'architecture de la reconstruction et l'aménagement public.

- Pour l'implantation de services dans le domaine de la santé : Sans compter les fonds européens, la Région peut désormais intervenir jusqu'à 300 000 euros pour l'implantation d'un pôle de santé central (pôle de Santé Libéraux Ambulatoires) dans les villes moyennes. Des fonds européens gérés par la Région peuvent venir en complément.

- Pour l'implantation d'entreprises, de commerces et d'artisans : Via ADN, la Région proposera des aides directes aux entreprises touristiques, aux commerces et à l'artisanat sous

forme de prêts et de fonds de garantie.

- Pour la réalisation d'équipements structurants : La réouverture de la contractualisation, qui va mobiliser plus de 300 M€ de fonds régionaux dans les 5 ans à venir, va permettre aux territoires d'obtenir des financements pouvant aller jusqu'à 40% des projets d'équipement structurants. Le cas échéant, le dispositif LEADER, dont la Région est gestionnaire, pourra également intervenir.

Pour plus d'information

GUY LEFRAND

Vice-Président de la Région Normandie
guy.lefrand@normandie.fr

VINCENT BRETEAU

Directeur général adjoint
vincent.breteau@normandie.fr

En bref...

- En marge du déplacement de Louis Schweitzer, Commissaire général à l'investissement, Hervé MORIN et la Préfète de Région ont annoncé la mobilisation de 50 M€ à des actions en faveur du développement des PME normandes. Doté de 10 Mds d'euros, le 3ème programme d'investissement d'avenir vise à encourager les projets de recherche et de modernisation dans les domaines de l'enseignement et la recherche publique, la valorisation de la recherche, l'innovation et le développement des entreprises. 500 M€ (sur les 10 Mds€) sont régionalisés et donc « à la main » des préfets et des présidents de Région. La Région Normandie a décidé d'accompagner cette démarche, abondant les 25 M€ de crédits « régionalisés » de l'État par autant de crédits du Conseil régional. 50 M€ seront ainsi affectés à la réalisation de projets normands sélectionnés ensemble par la préfète et le président de Région. La moitié de ces financements - 25 M€ - sera dédiée au soutien des entreprises par des avances remboursables et subventions. La seconde sera dévolue au soutien des entreprises par des interventions en fonds propres dans les premiers stades de développement des entreprises : pré-amorçage, amorçage et capital croissance.

- Hervé MORIN a remis le 31 mars les premiers « **Chèque éco-énergie Normandie** » à des propriétaires engagés dans des travaux de rénovation thermique de leurs maisons. La Région consacre une enveloppe de 5,6 millions d'euros par an à ce dispositif qui peut prendre deux formes :

- Un chèque « Audit » de 800 € pour aider tout propriétaire de maison individuelle de plus de 15 ans à élaborer un projet d'économies d'énergie et à définir les travaux nécessaires ;

- Un chèque Travaux de 2 500 € à 9 200 € pour les propriétaires (sous conditions de ressources) et les propriétaires bailleurs (sous conventionnement ANAH) de maison individuelle de plus de 15 ans située en Normandie. Il aide à financer les travaux d'efficacité énergétique : une aide de 2 500 € à 4 000 € pour des travaux compatibles avec le niveau bâtiment basse consommation ou une aide de 9 200 € si les travaux conduisent au niveau bâtiment basse consommation (BBC).

- La Région Normandie va accompagner les Départements de l'Eure et de la Seine Maritime pour la **construction d'un nouveau bac maritime pour la liaison Quillebeuf (27) - Port-Jérôme (76)**.

La réalisation de ce bac maritime nouvelle génération va engendrer une réduction des coûts de fonctionnement annuel de ce dispositif, permettant aux 2 conseils départementaux de maintenir et financer ce service interdépartemental gratuit. Le coût de ce nouveau bac s'élève à 6 M€. Il sera financé par la Région Normandie à hauteur de 1,2 M€.

- La Région Normandie et la SNCF ont lancé le 4 avril une nouvelle offre intitulée « **Pass Normandie Découverte** ». Valable jusqu'au 5 novembre, elle permet, pour un prix unique de 20 €, à deux adultes, de circuler sur tout le réseau TER et INTERCITÉS de Normandie en illimité sur deux jours. Les enfants âgés de 4 à 11 ans (dans la limite de trois) bénéficient de la gratuité. Jusqu'à trois accompagnateurs peuvent profiter d'une tarification forfaitaire de 5 € par voyageur pour le week-end. Ce « nouveau Pass Normandie Découverte » est valable sur toute la Normandie : les samedi et dimanche, les jours fériés (si attendants au samedi ou au dimanche) à bord des trains TER, Intercités et des cars SNCF.